



Parti socialiste  
neuchâtelois

## Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, 12 octobre 2023

### Retour sur la session des 26 et 27 septembre 2023 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 26 et 27 septembre 2023](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

---

#### Assermentation

*Notre camarade Mathias Gautschi a prêté serment en qualité de député suppléant à l'occasion de la session de fin septembre. Nous lui adressons nos félicitations.*

---

#### Crédits supplémentaires 2023 ([23.018ce](#) et [23.018com](#))

### Des demandes fondées mais qui interrogent sur les processus budgétaires

*Le président Jonathan Gretillat a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

C'est un exercice qui devient régulier, voire récurrent, mais auquel nous nous prêtons bon gré mal gré : celui des crédits supplémentaires. Du côté du groupe socialiste, sans grande surprise, nous accepterons unanimement les crédits supplémentaires sollicités. Une fois de plus, sur le fond et après que les compensations possibles ont été épuisées, toutes les augmentations de charges nous apparaissent fondées et suffisamment documentées par le Conseil d'État. Nous les soutiendrons donc en conséquence.

En revanche, nous ne pouvons pas nous empêcher de relever que la systématisation du recours aux crédits complémentaires, bien que totalement justifié, désacralise passablement l'importance du processus budgétaire annuel. En effet, les groupes politiques collectivement, les députés individuellement, les commissions parlementaires, les membres du Conseil d'État et d'innombrables personnes au sein de l'administration cantonale consacrent énormément de temps et d'énergie à préparer, présenter, débattre, fouiller et amender un budget, parfois pour des sommes relativement symboliques... et surtout souvent, au risque d'aboutir à d'importants blocages politiques, voire dans un cas extrême à une absence de budget. On en vient à se demander si le jeu en vaut encore la chandelle.



## Nouvelles du Grand Conseil

Avec un peu de recul et d'humilité, on se rend compte que les éléments peu ou pas prévisibles voire extraordinaires prennent régulièrement le pas sur les éléments pérennes et prévisibles. Au final, entre les écarts parfois pharaoniques de budget à comptes et les nombreux crédits supplémentaires en cours d'exercice, peut-être qu'il serait temps d'entreprendre une réflexion de fond sur la manière dont le Grand Conseil entend fixer et décider des orientations financières de l'État, d'une manière qui soit plus satisfaisante d'un point de vue institutionnel.

Dans l'immédiat néanmoins, dont acte, et le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité le décret présenté par le Conseil d'État.

Merci de votre attention. » •

*Le projet de décret est adopté par 88 voix contre 4.*

---

### Révision du dispositif de maîtrise des finances ([23.022ce](#) et [23.022com](#))

#### **Un premier pas nécessaire mais mesuré**

*Le député Antoine de Montmollin a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères-ers d'État,

Le groupe socialiste soutient à l'unanimité cette modification de la loi qui permet d'augmenter l'écart statistique. Sans revenir sur ce qui a été dit par les différents groupes, nous relevons que si nous voulions introduire un écart statistique qui correspond à la réalité de l'écart observé entre le budget et les comptes, nous devrions quintupler l'écart statistique, voire plus, pour arriver à un écart statistique de 50% qui correspondrait en effet à l'écart entre budget et comptes.

Avec la modeste augmentation de 0,5% des revenus déterminants à 1% des revenus déterminants de cet écart statistique, nous allons dans le bon sens mais cela paraît être un premier pas mesuré. Nous aurons l'occasion d'observer dans les comptes à venir si cela produit un effet, si réellement nous arrivons à un niveau d'investissements plus élevé, comme nous le souhaitons.

Pour le groupe socialiste, une politique d'investissements déterminée et ambitieuse est nécessaire, notamment afin d'amorcer et de continuer la transition énergétique et d'encourager la prospérité sur l'ensemble de notre territoire, et que celle-ci profite à l'ensemble de la population. La révision que nous votons y participe en partie mais elle doit absolument être accompagnée d'une politique volontaire d'investissements menée par le Conseil d'État avec le soutien de notre Parlement, et nous y veillerons.



## Nouvelles du Grand Conseil

Le groupe socialiste acceptera donc à l'unanimité cette modification de loi et remercie le Conseil d'État d'être venu avec cette modification de manière proactive par rapport au processus d'établissement du budget 2024. Cela nous évitera des discussions longues à ce moment au sujet du niveau d'investissements.

Je vous remercie pour votre attention. » •

*Le projet de loi est adopté par 87 voix sans opposition.*

---

### Stations de recharge électrique ([21.164com](#))

#### **Le fruit d'un compromis, pour la transition énergétique**

*La députée Joëlle Eymann a présenté la position du groupe socialiste.*

« Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le rapport 21.164 présente un projet de loi modifiant la loi sur l'énergie. Il répond à un projet de loi, déposé au printemps 2021 par la députée Christine Ammann-Tschopp, portant modification de la loi sur les constructions à propos de la disponibilité de stations de recharge électrique affectées aux places de stationnement.

Fortement sollicitée par le Plan climat cantonal 2022-2027, un énorme dossier, la commission Climat et énergie a décidé de traiter cette proposition dans un deuxième temps. En préambule, un grand merci à Madame Anne Fava, assistante parlementaire, et aux différents intervenants pour le travail effectué en commission ; merci au président pour la qualité de sa gestion des débats.

Ce rapport arrive à point nommé avec les diverses questions sur le climat, d'une urgente actualité. En effet, le Plan climat a fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2040. Il semble important d'aller dans le sens d'un développement des énergies de transition, moins impactant pour l'environnement. Or pour permettre à la mobilité électrique de se développer, l'existence de bornes de recharge est centrale. Pour atteindre les objectifs cantonaux en matière de transition énergétique et de climat, la commission Climat et énergie soutient donc l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, particulièrement le pré-équipement des parkings. L'objectif du pré-équipement est de permettre d'accueillir ultérieurement un point de recharge sur le parking. Le règlement d'exécution de la loi donne des indications techniques précises : dimensionnement et installation de fourreaux, de chemins de câble ou de conduits à partir du tableau général basse tension, etc.



## Nouvelles du Grand Conseil

Le Conseil d'État jugeait suffisantes les décisions déjà prises : taxe CO<sub>2</sub> sur les véhicules à moteur, incitation de 800 francs par installation de borne de recharge partagée, obligation pour l'État et les entités parapubliques d'équiper un tiers de leurs places de stationnement d'ici à 2026, obligation de pré-équiper 80 % des places de stationnement dans les nouvelles constructions... Force est de constater que la commission a dû beaucoup débattre afin d'être entendue sur le fait de promouvoir l'électromobilité et de réduire les inégalités actuelles entre propriétaires et locataires en termes d'accès ainsi que sur le point crucial : qu'est-ce qui doit être pré-équipé ? selon quel niveau ? L'article 43 LCEn actuel vise le niveau B, mais le niveau C1 peut sembler souhaitable dans tous les bâtiments.

Finalement, la commission propose de modifier le projet de loi sur l'énergie (plutôt que la loi sur les constructions) en s'inspirant de la loi bernoise sur la construction et de sa notion de « part adéquate des places de stationnement ». Le Conseil d'État, enfin d'accord, a soumis à la commission une proposition de modification de l'article 43, alinéa 4, LCEn. La nouvelle formulation permet d'équiper certaines places de stationnement, d'en pré-équiper d'autres, mais également d'en laisser sans aucun équipement. Il reviendra au Conseil d'État de régler l'application de cet article en tenant compte de la forte volonté politique exprimée par la Commission.

À propos de ce changement de loi, notre groupe a toutefois deux questions à poser :

- Une consultation avec la SIA ou les divers acteurs de l'immobilier a-t-elle été prévue ?
- Une étape de conciliation a-t-elle été agendée ?

Le groupe socialiste est sensible au fait que le pré-équipement peut représenter un coût supplémentaire pour les locataires mais il soutient le projet, dans l'idée d'aller de l'avant avec le Plan climat cantonal. Donc : oui à la transition énergétique pour l'ensemble de la population ! et non pas limitée à une certaine catégorie de la société.

Vous l'avez compris, ce rapport n'appelle pas de grands commentaires ou débats. Dans sa grande majorité, notre groupe acceptera le projet de loi.

Merci de votre attention. » •

*Le projet de loi est adopté par 58 voix contre 25.*

---

**Fiscalité ([23.015ce](#) et [23.015com](#))**

### **Une mise en conformité nécessaire**

*La députée Margaux Studer a rapporté la position du groupe.*



Parti socialiste  
neuchâtelois

## Nouvelles du Grand Conseil

« Madame la Présidente,  
Chères et chers collègues,

Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui concerne des ajustements de la loi sur les contributions directes imposés par le droit fédéral et pour lesquels le canton ne dispose d'aucune marge de manœuvre. Le groupe socialiste a bien pris connaissance de ces modifications et ne peut que saluer la mise en conformité du droit cantonal. Il soutiendra ce rapport à l'unanimité et acceptera le classement de la motion.

Merci pour votre attention. » •

*Le projet de loi est adopté par 92 voix sans opposition.*

---

### Loi sur la formation professionnelle (LFP) ([23.608com](#))

#### **Pour rendre à la culture ses lettres de noblesse au sein du CPNE**

*Le député Hugo Clémence a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les député-es,

À titre liminaire, le groupe socialiste a accueilli ce rapport assez favorablement et remercie les commissaires qui ont participé aux travaux. Le CPNE est maintenant un gros bébé, qui a certes quelques années mais qui ne marche pas toujours tout seul, et il convient de s'interroger sur les pratiques, les questions de gestion et d'ambiance qui règnent au sein de cette nouvelle structure que nous avons mis en place. Nous sommes d'avis que le rapport qui a été demandé par le postulat répond en grande partie à ces attentes et pose des questions auxquelles il faudra des réponses qui sauront trouver des chemins vers une amélioration et vers une ambiance de travail, puisque c'est ce dont on parle surtout, qui est plus agréable.

Lorsque l'on parle d'ambiance, de culture de travail au sein du CPNE, il convient de souligner les relations interpersonnelles qui se créent dans une institution, et dans ce sens il nous semble que le fait de vouloir demander aux membres des directions d'avoir des heures d'enseignement va dans le sens d'une amélioration de ces relations interpersonnelles. Ce n'est pas la panacée et ne résoudra pas tous les problèmes. Toutefois, lorsque les gens connaissent le terrain et rencontrent les problèmes des personnes concernées, la communication est plus aisée. Nous soutiendrons aussi cette volonté de la part de la commission, d'autant plus qu'aujourd'hui, un grand nombre de professeurs au CPNE ont



## Nouvelles du Grand Conseil

connu le système précédent et sont encore, pour beaucoup, détentrices et détenteurs d'un titre pédagogique, il semble important de mettre à la tête d'une institution telle que le CPNE pas seulement des managers qui ont été formés à des efforts d'efficacité et de rentabilité, mais également des gens qui sont sensibles aux besoins et exigences du terrain.

La culture au sens large figure également dans ce rapport, culture à laquelle on souhaite rendre ses lettres de noblesse, au sens propre comme au figuré. Au sens propre, car ce rapport parle de rendre à l'école d'Art de La Chaux-de-Fonds son appellation historique avec quelques menues améliorations. On peut se réjouir que ce centre d'institutions qui est historique retrouve son lustre d'antan à travers l'appellation « École d'arts appliqués ». Le Conseil d'État parle d'une marque, on parlera plus volontiers d'un héritage et d'une histoire que l'on perpétue et qui fait encore le rayonnement de notre canton, de notre région et, bien évidemment, de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Au sens figuré, nous parlerons de la place de la culture au CPNE. Le rapport touche un point important : donner aux étudiantes et étudiants du CPNE un accès à la culture qui soit aussi riche et varié que possible. Les écarts avec le monde académique se creusent de plus en plus, et il convient de donner à toutes et tous les outils pour pouvoir appréhender cette matière un peu difficile, compliquée, obscure parfois, qu'est la culture. Le groupe socialiste ne peut que se féliciter que la commission aille en ce sens et favorise l'accès à la culture.

Comment ne pas parler de l'amendement de l'UDC...il nous chagrine et est totalement à l'opposé des valeurs et des définitions que nous avons de la culture. Pour le groupe socialiste, la culture est une discipline ouverte, qui pousse les individus à réfléchir à leur place dans le monde, qui les invite à sortir de leur zone de confort. La définition même de la culture est de voir autre chose. L'amendement UDC fait tout le contraire, réduisant les individus à leur situation socio-professionnelle, proposant une culture au rabais. Alors que les écarts avec le monde académique s'accroissent, l'amendement UDC dit « voilà la seule culture à laquelle vous avez droit, que vous pourrez comprendre car elle est dans votre domaine et qui vous sera utile ». Mais la culture n'a pas à être utile, rentable voire compréhensible seulement par celles et ceux qui sont concerné-es. La culture est quelque chose d'ouvert, qui doit nous pousser à réfléchir, qui doit également nous choquer, nous interpeler, doit nous pousser à voir plus loin et pas à enfermer les individus dans leurs conditions socio-professionnelles ou dans ce qu'ils sont.

Au fond nous savons que nous ne pourrons pas être d'accord sur cet amendement parce que cela touche à la vision que nous avons de l'ouverture au monde.

En conclusion, je vous confirme que le groupe socialiste soutiendra ce rapport ainsi que les projets de loi non-amendés et le postulat.

Je vous remercie de votre attention. » •



## Nouvelles du Grand Conseil

*L'amendement est refusé par 87 voix contre 8.  
Le projet de loi est adopté par 64 voix contre 28.  
Le projet de décret est adopté par 67 voix contre 23.  
Le postulat 23.223 est accepté par 69 voix contre 23.*

---

### **Motion populaire de SolidaritéS : Pour une démocratie neuchâteloise représentative ([23.170](#))**

#### **Oui à la réintroduction des apparentements**

*La députée Sarah Fuchs-Rota a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,  
Chères et chers collègues,

Notre groupe socialiste est, sur le principe, pour la réintroduction des apparentements du moins pour le Conseil des États. En revanche, nous ne souhaitons pas la suppression du quorum. C'est dans cette optique que notre groupe acceptera la motion populaire qui est, malgré tout, formellement adressée au Conseil d'État.

La thématique des apparentements fait actuellement l'objet d'un projet de loi qui est en cours d'étude, en commission législative. Nous nous réservons donc dans un souci de temps d'économie parlementaire. Dans l'attente du débat de fond, nous nous réservons une position plus détaillée suite à ces débats.

Notre groupe acceptera donc cette motion populaire à l'unanimité.

Merci de votre attention. » •

*La motion populaire est refusée par 47 voix contre 45.*

---

### **Recommandation du groupe VertPOP : Pour un chapitre « Conséquences économiques, sociales et environnementales ainsi que pour les générations futures » à la hauteur des enjeux contemporains ([23.171](#))**



## Une demande légitime pour certain-es, une démarche trop lourde pour d'autres

*Le député Hugo Clémence a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste a bien pris connaissance de cette recommandation et en remercie le groupe VertPOP. Je ne vous cache pas que la réflexion a été intensive et le constat passablement nuancé et partagé dans le groupe. Une partie du groupe considère en effet que les questions posées et traitées par cette recommandation sont légitimes. En lisant les rapports, on peut avoir la sensation qu'ils manqueraient un peu de substance à ce niveau. Pour cela, une partie du groupe est sensible aux revendications posées par cette recommandation, si l'on peut aller vers quelque chose de plus construit et fourni.

Une autre partie du groupe est d'avis que l'on sortirait une artillerie trop lourde pour quelque chose qui n'est pas si fondamental. Le chapitre est déjà traité et des choses y sont dites. À la lumière de ce qui a été dit par le groupe VertPOP, si l'on peut avoir quelque chose d'assez concis dans sa rédaction et qui ne surchargerait pas l'administration, une partie du groupe pourrait s'y rallier.

Vous comprendrez que nous avons une position passablement divisée, qui se reflétera dans les votes que vous constaterez dans un instant.

Merci de votre attention. » •

*La recommandation est acceptée par 47 voix contre 40.*

---

## Motion Stéphanie Skartsounis : Pour une protection efficace des arbres et rangées d'arbres situés hors de la zone à bâtir ([23.178](#))

### La protection des arbres est déjà légalement assurée

*La députée Josiane Jemmely a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,



## Nouvelles du Grand Conseil

Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de la motion du groupe VertPoP intitulée « Pour une protection efficace des arbres et rangée d'arbres situés hors de la zone à bâtir ». Après une analyse sérieuse de cet objet, dont la demande vise à permettre aux communes de faire des arrêtés groupés pour des arbres qui sont soit esselés soit en alignement en dehors des zones de construction, notre groupe admet que la motion est motivée par un bon sentiment. Néanmoins, nous pensons que cette intention peut déjà être incluse dans les plans d'aménagement locaux qui définissent la protection d'arbres d'une manière individuelle mais aussi d'une manière groupée.

Plus concrètement, cette activité figure déjà dans un point du plan de l'aménagement du territoire et il y a actuellement la possibilité de protéger les bosquets entiers. Donc cela implique une protection tant des arbres que des haies. Par conséquent, nous ne voyons pas une amélioration quelconque apportée par l'objet proposé, à savoir la motion 23.178.

Si le groupe socialiste reconnaît que la protection des arbres et de la forêt est peut-être perfectible, nous observons qu'en l'état, c'est largement pris en compte et déjà bien protégé au niveau national et cantonal même si, peut-être, il a existé une fois ou l'autre des dérogations. En principe, les arbres ne peuvent pas être coupés sans les avis éclairés de la part des services concernés.

Il est donc évident qu'il existe un réseau de lois tant fédérales, cantonales que de règlements communaux qui permet ladite protection. Ensuite, dans sa réponse, le Conseil d'État souligne clairement que les possibilités pour les communes de faire les arrêtés de classement destinés à garantir la protection de plusieurs arbres et des arbres solitaires peuvent être communiquées dans la feuille officielle. De plus, le Conseil d'État indique qu'il s'engage déjà d'une manière décisive pour la protection, l'entretien et la replantation des alignements d'arbres. Il cite le prix du paysage obtenu à Val-de-Ruz qui en est l'exemple. Ce n'est donc pas la volonté d'agir dans ce sens qui manque si on se base sur la doléance qui est exprimée dans l'objet qui nous occupe.

En conclusion, le groupe socialiste ne perçoit pas véritablement de plus-value dans la révision de loi proposée et notre groupe ne souhaite pas se substituer aux compétences communales dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste sera partagé entre une majorité qui refuse le projet, des acceptations et quelques abstentions. » •

*La motion est refusée par 53 voix contre 38.*



**Postulat Emile Blant : La biodiversité a aussi besoin de calme ! ([23.180](#))**

### **Un retard à rattraper, rapidement !**

*La députée Célia Jeanneret présente la position du groupe développée par Julie Courcier Delafontaine.*

« Madame la Présidente,  
Chères et chers collègues,

L'un des paradoxes de notre époque n'est-il pas que l'être humain étouffant dans des villes saturées de voitures et épuisé par une vie sous la pression de la productivité, éprouve le besoin de retrouver un peu de sens et de calme dans la nature et, ce faisant, la détruit. Sous prétexte d'amour du paysage, nous nous précipitons en voiture souvent loin de nos congénères, chacune et chacun persuadé·e qu'il ou elle mérite bien ce moment et que seul l'autre est le problème. Un amour étouffant et peu respectueux d'une biodiversité qui s'en passerait bien et parfois en meurt.

Notre groupe, vous l'aurez compris, est acquis sur le fond de la proposition du groupe VertPOP. Nous appelons de nos vœux l'extension des zones de tranquillité et la mise en place d'une politique d'information et de sensibilisation efficace visant à préserver une biodiversité déjà si fragilisée.

Dans la mesure où ces objectifs figurent déjà au plan directeur et ont donc déjà été validés, la forme de la motion ne nous paraissait pas appropriée. Transformée en postulat, une majorité de notre groupe pourra désormais soutenir cet objet et enjoindre l'exécutif à présenter rapidement les résultats de l'étude en cours et proposer des mesures concrètes. Car la question reste problématique. Le travail, si l'on croit la fiche S35, aurait dû être terminé depuis deux ans. Ce retard est particulièrement inquiétant dans le domaine, où chaque cycle des saisons voit la population des espèces menacées se réduire. Nous craignons, si nous ne portons pas la lumière sur l'urgence d'étendre rapidement des zones de tranquillité et de mener des actions de sensibilisation, que rien ne se passe pendant plusieurs années encore. Nous avons besoin aujourd'hui d'un engagement ferme du Conseil d'État sur le sujet et une certitude que le retard pris sera rapidement rattrapé.

Merci de votre écoute. » •

*Le postulat est accepté par 51 voix contre 36.*



**Postulat du groupe libéral-radical : Pâturage et élevage, valorisons notre terroir ([23.190](#))**

### **Améliorer l'élevage ne signifie pas l'augmenter**

*La députée Marinette Matthey a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le postulat PLR demande à l'État de faire quelque chose pour favoriser le développement des prairies et des pâtures destinées à l'élevage. Selon certaines études, en effet, le bilan carbone de l'élevage s'améliore si les bovins ne mangent que de l'herbe et du foin, et si on enrichit les prairies uniquement avec du lisier et du fumier. Donc ce postulat semble aller dans le bon sens.

Mais on pourrait l'interpréter comme un plébiscite pour un développement de l'élevage dans le canton, alors que la transition écologique demande de le limiter, pour revenir à une utilisation de la terre qui sert directement l'alimentation des humains, et non des animaux qui nourrissent les humains.

C'est pour empêcher cette dernière interprétation que le groupe PS, de concert avec le groupe VertPop, propose un amendement qui clarifie le sens de ce postulat en détaillant les contraintes à respecter pour être en phase avec la transition agricole qui s'annonce.

Oui, le Canton pourrait peut-être même développer un label « élevé à l'herbe, au pâturage », qui garantirait que les animaux de rente ne mangent que de l'herbe et du foin, et pas de maïs ensilé ou autres aliments concentrés qu'on leur donne généralement pour qu'ils produisent plus de lait ou plus de viande. Par ailleurs, notre amendement précise aussi que nous tenons à ce que les bêtes sortent régulièrement de l'écurie pour se nourrir, plutôt qu'on leur amène de l'herbe à l'intérieur, ce qui les engraisse davantage parce qu'elles bougent moins.

Sur le fond, encourager les prairies et les pâturages pour leur vertu de puits de carbone est une bonne chose. Cela pourrait peut-être contribuer à faire disparaître les champs de maïs comme ceux qui sont apparus au Crêt-du-Loche, à 1000 mètres d'altitude, par exemple. Cette culture est pour le moins questionnable. Le maïs est un complément alimentaire pour les bovins, sa culture demande beaucoup d'eau et de produits phytosanitaires, au mépris des principes de l'agriculture extensive.

Vous l'aurez compris, le groupe PS à l'unanimité acceptera le postulat si l'amendement POPVert-PS est accepté. Il le refusera sinon, en refusant aussi l'amendement de Jennifer Hirter des Verts Libéraux, qui ajoute un simple et vague adjectif pour qualifier le type d'élevage, ce qui nous semble nettement insuffisant. » •



## Nouvelles du Grand Conseil

*Le postulat est retiré par ses auteurs.*

*L'amendement des groupes VertPOP et socialiste devenu sans objet suite au retrait du postulat.*

---

### **Postulat du groupe VertPOP : Pour une gestion intégrée des eaux des Trois-Lacs (lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat) ([23.192](#))**

#### **Pour la qualité et la disponibilité de l'eau !**

*Le député Christian Mermet a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente  
Chères et chers collègues

C'est une évidence, l'eau est, et va chaque jour plus encore, être au cœur des enjeux environnementaux auxquels nous devons faire face, tant pour sa disponibilité que sur le volet de sa qualité. L'ordonnance fédérale sur les eaux nous demande de le faire !

Le Canton le fait déjà, avec les cantons de Berne, Fribourg et Vaud dans le domaine de l'entretien et la surveillance en commun des ouvrages de la IIème correction des eaux du Jura et de la régularisation des eaux qui en font partie.

Le Conseil d'État est d'accord de le faire. Le groupe socialiste souhaite que le Conseil d'État le fasse. Le groupe socialiste votera et vous invite à voter ce postulat et mettons-nous au travail!

Je vous remercie. » •

*Le postulat est accepté par 73 voix contre 12.*

---

### **Motion Céline Barrelet : Redonnons de l'eau au Seyon ! ([23.194](#))**

#### **Pour une approche complète de la préservation des eaux**

*Le député Ahmed Muratovic a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,



## Nouvelles du Grand Conseil

Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste salue la motion de Madame Barrelet, qui a nécessité recherche et réflexion. Lors du récent rapport 22.043 sur la qualité des eaux du canton de Neuchâtel, il apparaissait clairement que la qualité d'eau du Seyon n'était pas à envier...Les explications et hypothèses sont diverses, et sont déjà citées dans ce rapport ainsi qu'en partie dans le développement de la motion.

Au vu de l'argumentaire détaillé et sourcé, notre groupe est convaincu de la nécessité d'une augmentation du débit du Seyon en période d'étiage. Néanmoins, à la lecture du développement de cette motion, il apparaissait clairement que les motivations de celle-ci étaient l'application d'une des mesures recommandées par le Plan régional d'évacuation des eaux (PREE). Bien que cette approche soit priorisée dans les recommandations de ce plan régional, elle n'est néanmoins pas la seule. Vu que cette motion demande d'étudier et de mettre en place des mesures, autant qu'elles soient les plus complètes possibles, et sans fermer la porte à d'autres approches pour améliorer la qualité de l'eau.

C'est également pour des questions de cohérence que notre groupe demande d'élargir cette étude, afin qu'elle s'imbrique non seulement avec le Plan régional d'évacuation des eaux, mais également avec le Plan d'action phytosanitaire et biocides. En effet, nous avons demandé des études, on nous a rendu des rapports, et à présent une motion souhaite traiter, en partie, la problématique d'un cours d'eau. Même si le plan régional et le plan d'action sont plus globaux, nous avons ici l'opportunité de s'en référer, et voir de les appliquer pour un cours d'eau précis. Restons donc cohérents en faisant les choses pleinement.

Encore une fois, notre groupe salue le travail qui a été effectué pour cette motion. Nous remercions également l'administration pour ses rapports de qualités, qui nous donnent une base d'information solide pour améliorer la qualité de nos cours d'eau.

Merci de votre attention. » •

*L'amendement est accepté par 66 voix contre 30.*

*La motion amendée est acceptée par 60 voix contre 31.*

---

**Postulat Caroline Juillerat : Établissements publics – Présence de la personne responsable (23.201)**

**La responsabilité ne doit pas être prise à la légère**



## Nouvelles du Grand Conseil

*La députée Josiane Jemmely a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste a étudié avec intérêt le postulat 23.201 intitulé : "Etablissements publics - présence de la personne responsable". Après une analyse approfondie de cette requête, notre groupe considère que la loi actuelle sur la police du commerce n'a pas lieu d'être modifiée, notamment concernant les obligations stipulées pour la personne responsable d'un établissement public, clairement définies dans son article 13.

Notre groupe pense que lors d'un incident, la personne responsable, ou son suppléant, a le devoir de garantir la protection et la sécurité de ses clients et de leurs biens. Par sa simple présence physique, il peut rassurer non seulement ses clients mais également son personnel en ayant les réactions appropriées, comme alerter rapidement la police. Il est donc important pour nous de souligner que la présence d'une personne responsable légalement reconnue répond à la satisfaction de l'intérêt général.

Malgré les avancées technologiques contemporaines, nous estimons que l'être humain ne peut pas se reposer exclusivement sur l'innovation pour garantir la sécurité et l'ordre dans les établissements publics. L'élément humain demeure irremplaçable et essentiel à cet égard.

D'un point de vue humain d'ailleurs, notre groupe est sensible aux situations exceptionnelles évoquées dans ce postulat. Mais nous pensons que la loi actuelle permet déjà de s'absenter pour un rendez-vous médical ou en cas d'accident d'un proche et que le Conseil d'État peut déjà modifier le règlement dans ce sens. Malgré cette compréhension, nous observons que la recommandation va trop loin puisqu'elle veut supprimer toute obligation de présence régulière.

En ce qui concerne les contrôles effectués par les forces de police pour vérifier la présence du responsable, tant que ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'application stricte de la loi et sans abus de pouvoir, elles contribuent à maintenir l'ordre public et la sécurité.

En conclusion, nous souhaitons souligner qu'il est inacceptable de laisser un commerce ouvert sans la présence d'une personne légalement reconnue comme responsable en vertu de la loi, ceci afin de préserver la responsabilité civile et la réparation des dommages-intérêts en cas d'accident.

Vous l'aurez compris, notre groupe est partagé entre une grande majorité qui refuse le projet et quelques abstentions. » •

## Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste  
neuchâtelois

*Le postulat est accepté par 93 voix sans opposition.*

---

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 12 octobre 2023.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*